BAREME 2024 EN EUROS DES PARTICIPATIONS FAMILIALES AUX ACTIONS ORGANISEES PAR LE SERVICE EDUCATION - JEUNESSE

1- Accueil de loisirs Extrascolaire : une convention de "Prestation de Services" signée à la Caisse d'Allocations Familiales intervient à cet effet. Le barème est appliqué en fonction du Quotient familial. Applicable à partir de Septembre 2022

Quotient Familial	Tarif / jour en €	Tarif/jour pour les enfants avec panier repas
De 0 à 500€	4,50 €	2,50 €
De 501 à 800 €	6,00 €	4,00 €
De 801 à 1200 €	8,00 €	6,00 €
De 1201 à 1600 €	10,00 €	8,00 €
> 1601 €	13,00 €	11,00 €

2- Accueil de loisirs périscolaire. Applicable à partir de Septembre 2022

Quotient familial	Matin	Soir (goûter compris)
De 0 à 500 €	0,75 €	1,00 €
De 501 à 1600 €	0,90 €	1,20 €
A partir de 1601 €	1,10 €	1,50 €

3- Accueil de loisirs du mercredi. Applicable à partir de mars 2021

Quotient Familial	Tarif / jour en €	Tarif / jour pour les enfants avec panier repas	Tarif / demi-journée (matin avec repas)en €	Tarif/demi-journée pour les enfants avec panier repas ou après-midi sans repas pour tous
De 0 à 500€	4,50 €	2,50 €	3,00 €	1,50 €
De 501 à 800 €	6,00 €	4,00 €	4,50 €	2,50 €
De 801 à 1200 €	8,00 €	6,00 €	6,50 €	4,50 €
De 1201 à 1600 €	10,00 €	8,00 €	8,50 €	6,50 €
> 1601 €	13,00 €	11,00 €	11,50 €	9,50 €

4- Break ados Petites vacances. Applicable à partir de avril 2024

Quotient Familial	tarif/jour en €	Tarif/jour pour les enfants avec panier repas	Tarif / demi-journée (matin avec repas) en €	Tarif/demi-journée pour les enfants avec panier repas ou après-midi sans repas pour tous
De 0 à 500 €	4,50 €	2,50 €	3,00 €	1,50 €
De 501 à 800 €	6,00 €	4,00 €	4,50 €	2,50 €
De 801 à 1200 €	8,00 €	6,00 €	6,50 €	4,50 €
De 1201 à 1600 €	10,00 €	8,00 €	8,50 €	6,50 €
> à 1601 €	13,00 €	11,00 €	11,50 €	9,50 €

5- Frais medicaux et pharmaceutiques : L'encaissement des frais médicaux et pharmaceutiques par les familles concernées

6- Colonies de vacances ODEL-VAR : L'aide financière de la Municipalité varie suivant le nombre de jours où l'enfant part. Applicable à partir de janvier 2021

6-10 Jours	13-14-15-16-17 Jours	20-21 Jours
50 €	115 €	160 €

7- Sorties / Animations Djeun's. Applicable à partir de Septembre 2022

QF	Taux d'effort
de 0 à 800	30%
de 801 à 1600	40%
> 1601 €	50%

Une participation selon le quotient familial avec application d'un taux d'effort sur le coût réel de la sortie. Hors transports et encadrement (pris en charge par la Municipalité)

8- Sorties / animations Ados. Applicable à partir de Septembre 2022

QF	Taux d'effort
de 0 à 800	30%
de 801 à 1600	40%
> 1601 €	50%

Une participation selon le quotient familial avec application d'un taux d'effort sur le coût réel de la sortie. Hors transports et encadrement (pris en charge par la Municipalité) **sans frais d'inscriptions annuels** *Hors coût du repas pour les jeunes avec Panier repas et PAI.

9- Renouvellement, perte, détérioration de la télécommande du portail de l'école élémentaire Jean Moulin

Coût de 25 € par décision n°2016/09/107 portant création d'un tarif du 21 septembre 2016, reçue en préfecture le 22 septembre 2016.

10- Break ado été. Applicable à partir de juillet 2023

Prestations avec repas :

QF	Tarifs par semaine sans le repas du vendredi à 4,00	Tarifs par jour
De 0 à 500 €	36 €	8 €
De 501 à 800 €	46 €	10 €
De 801 à 1200 €	56 €	12 €
De 1201 à 1600 €	66 €	14 €
> à 1601 €	76 €	16 €

Prestations sans repas :

QF	Tarifs par semaine	Tarifs par jour
De 0 à 500 €	20 €	4 €
De 501 à 800 €	30 €	6 €
De 801 à 1200 €	40 €	8 €
De 1201 à 1600 €	50 €	10 €
> à 1601 €	60 €	12 €

11- Grille tarifaire séjour ski avec modulation par tranche de quotients familiaux Applicable à partir de Septembre 2022

Quotients familiaux	Tarifs par semaine

De 0 à 500 €	150,00 €
De 501 à 800 €	240,00 €
De 801 à 1200 €	330,00 €
De 1201 à 1600 €	410,00 €
> à 1601 €	500,00 €

12- Grille tarifaire séjour découverte Ados par nuité avec modulation par tranche de quotients familiaux
Applicable à partir de Septembre 2022

QF	Taux d'effort
de 0 à 500 €	30%
de 501 à 1600	40%
> 1601 €	50%

Une participation selon le quotient familial avec application d'un taux d'effort sur le coût réel du séjour. Hors transports et encadrement (pris en charge par la Municipalité)